

Lettre à Mme la Conseillère d'Etat du DIP

L'enseignement de l'œuvre d'Agota Kristof *Grand cahier*, en classe de Secondaire II, fait polémique à cause des scènes pornographiques présentes dans l'œuvre. Certains critiques signalent que les étudiants de Secondaire II n'ont pas l'âge de lire ce genre d'œuvre, la plupart des élèves ne sont pas majeurs, et que cette œuvre ne peut pas être imposée par le programme scolaire, justement à cause des scènes inappropriées. Est ce que l'œuvre d'Agota Kristof, *Grand cahier*, devrait être interdite dans le programme de Secondaire II ?

Grand cahier doit être présent dans le programme scolaire de la Secondaire II.

Certes, l'œuvre d'Agota Kristof, *Le Grand cahier*, est une des meilleures œuvres éducatives. Ce récit présente un grand nombre de situations vécues par les personnages principaux qui peuvent être semblables à celles des adolescents de nos jours. Dans lesquels, en lisant cet ouvrage, ils peuvent se reconnaître et en tirer des résolutions. Tel que, les situations de harcèlement envers les jumeaux. Après toute la discrimination et maltraitance de la part de leur entier entourage, les protagonistes apprennent à se défendre physiquement et, ce qui n'est pas moins important, psychologiquement. Suite à la lecture du *Grand Cahier*, les élèves du Secondaire II peuvent en apprendre davantage de ces situations, ils peuvent s'instruire de la réaction des jumeaux en vers la maltraitance et en faire de même, apprendre à se défendre. Ainsi, l'œuvre d'Agota Kristof, *Le Grand Cahier*, doit être présente dans le programme scolaire de la Secondaire II, c'est un très bon œuvre éducative dont les élèves peuvent tirer beaucoup de conclusions.

L'œuvre d'Agota Kristof n'est pas appropriée à la lecture au Secondaire II.

Par contre, *Le Grand Cahier* contient un certain nombre de scènes inappropriées pour des adolescents qui ne sont pas encore majeurs. En Secondaire II, la majorité des élèves sont âgés de quinze à dix-huit ans. Les scènes pornographiques présentes dans ce récit ne doivent pas être ni vu, ni lu par les élèves de moins de dix-huit ans. D'abord, ce n'est pas légal, toutes les scènes pornographiques sont interdites pour les personnes mineurs. De plus, si les parents apprennent que leurs enfants sont imposés à lire des œuvres contenant ce genre de scène peut, comme nous l'avons vu, faire polémique. Donc, on ne peut pas exiger la lecture de ce genre de récit à toute

la Secondaire II, ceci peut être mis au programme que pour les étudiants qui sont déjà majeurs.

Pour conclure, nous avons vu les bénéfices et les inconvénients de l'œuvre *Le Grand Cahier* au programme de la Secondaire II. Cette question a fait polémique et pour éviter ce genre de situation il faudrait toujours choisir des œuvres qui sont parfaitement connues par tous les professeurs, prévenus en avance sur toutes les scènes interdites pour les élèves mineurs. C'est-à-dire, toutes les scènes pornographiques et des scènes contenant de la violence excessive. A mon avis, cette œuvre ne devrait pas être présente dans le programme de la Secondaire II, car, comme je l'ai dit plus haut, la majorité des étudiants sont encore trop jeunes pour la lecture et le visionnement de ce genre de scènes.